

Concertation sans-abri
Réunion du 19 mars 2010
Compte-rendu

Présents : Karim Cherradi, Pierre Collet, Thibault Collignon, Klaar Desmaele, Antoin Galle, Vanessa Kempen, Evi Meirsmann, Sophie Molinghen, Nicole Mondelaers, Martine Motteux, Betty Nicaise, Luc Notredame, Brigitte Paternostre, Annette Perdaens, Roddy Vandersmissen, Edwin Vanhollebeke, Laurent Van Hoorebeke, Bernadette Vermeyleen, Pol Wala, Megan Zangerlé, Serge Zombek.

1. Compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2009

Le compte-rendu est approuvé moyennant la modification suivante : en page 4, sous « Observatoire de la Santé et du Social », il y a lieu de lire « les Facultés Universitaires Saint-Louis » à la place de « l'université de St-Louis ».

2. Feed-back des différents groupes de travail en cours

a) Personnes handicapées

Le projet « bruggenbouwers » (*constructeurs de passerelles*) fonctionne en différents sous-groupes, avec l'objectif de s'étendre à de nouveaux secteurs. Le groupe de travail souhaiterait la création d'un point de contact permanent pour échanger des bonnes pratiques et harmoniser les différentes politiques. L'accent doit être mis sur les possibilités d'hébergement des personnes handicapées à la sortie des maisons d'accueil car, faute de solution, ces personnes ont tendance à rester dans ces maisons pour des durées anormalement longues.

b) Maisons d'accueil non reconnues

Ce groupe de travail a été initié par SMES avec l'Observatoire, La Strada, le RBDH, Fami-Home et quelques autres. On distingue 3 types de maisons non agréées : les anciennes institutions religieuses, les institutions agréées pour l'accueil de seniors mais qui acceptent des personnes plus jeunes, et des homes non agréés qui fonctionnent en dehors de toute norme avec du personnel non qualifié, bien que parfois compétent... Ces homes recueillent les personnes qui ne trouvent pas de place dans les institutions adaptées à leur situation. Elles épongent le trop plein des maisons d'accueil agréées et le manque de place en psychiatrie. Plusieurs témoignages dénoncent des conditions d'accueil déplorables, mais il faut bien admettre que ces maisons répondent à un besoin et que les fermer n'est pas une solution. Sauf bien entendu quand elles représentent un danger pour leurs occupants. Certaines auraient demandé à être agréées, mais n'auraient pas reçu de réponse.

c) Hope in Stations

Le projet se met en place, et sera lancé officiellement le 20 avril. Dans un premier temps, une équipe internationale d'évaluateurs se penchera sur la situation actuelle dans les gares bruxelloise, en particulier la gare centrale. Le but est d'identifier le rôle des différents acteurs en vue d'une meilleure coordination.

d) ADIL's

Ce groupe s'est réuni une première fois le 9 mars, avec la participation de l'administration régionale du logement. Le gouvernement régional a l'intention d'étendre l'accès aux ADIL's aux personnes sortant d'un logement de transit

ou d'une maison d'accueil. Il serait plus équitable d'en permettre l'accès à toutes les personnes mal logées, mais il semble que cela soit budgétairement irréaliste. La discussion au sein du groupe porte donc sur les critères d'octroi : faut-il ou non exiger une durée minimale d'hébergement en maison d'accueil ou logement de transit, cela ne risque-t-il pas d'avoir des effets pervers, le cumul avec des allocations fédérales (prime d'installation) ou communales doit-il être autorisé, etc...

e) Hospitalisations

Le groupe de travail a mis en avant toute une série de problèmes et tente d'identifier des pistes de solutions basées sur les expériences des participants et sur des bonnes pratiques existantes. Les principaux problèmes listés portent sur les demandes d'hospitalisation qui n'aboutissent pas, le manque de suivi à l'issue de l'hospitalisation, la perception négative de l'hospitalisation par le patient, la perception négative du patient par l'hôpital, le fait que l'accès aux soins se limite à la seule pathologie pour laquelle l'hospitalisation a été demandée, la difficulté de faire remplir les dossiers d'invalidité par les médecins hospitaliers, le manque de communication entre l'hôpital et les associations au niveau des entrées et des sorties. Quant aux pistes de solutions évoquées, elles portent sur la multiplication des rencontres entre équipes sociales et équipes médicales, sur un meilleur accompagnement du patient, sur le développement de structure à bas seuil d'accès pour l'après-hospitalisation, sur la recherche de solutions autres que l'hospitalisation dans les cas où cette dernière ne se justifie pas. Sur un plan plus structurel, le groupe de travail prône une augmentation et une diversification de l'offre de logements adaptés aux différentes situations (appartements supervisés pour personnes avec des problèmes psychiatriques, hébergement avec possibilité de consommation d'alcool, unités korsakoff ou pour patients avec double diagnostic, ...). Les liens avec le secteur de la santé mentale devraient par ailleurs être renforcés. A noter qu'il existe un groupe de travail « patients chroniques » au niveau de la Plateforme de Concertation Santé Mentale.

3. Pistes pour de nouveaux groupes de travail à mettre en place

- La question de l'opportunité d'un groupe de travail sur la question des demandeurs d'asiles et des sans-papier est posée. Mais cette question est déjà en discussion à de nombreux niveaux, et il ne semble pas nécessaire que la concertation bruxelloise crée encore un groupe de travail supplémentaire.
- Le démarrage d'un groupe de travail consacré à l'organisation et au financement des soins infirmiers ambulatoires là où se trouvent les gens, que ce soit en institution d'accueil ou dans la rue même, est proposé. Le but serait de cartographier l'offre et la demande de soins.
- Il est proposé de constituer un groupe de préparation à la conférence de consensus qui sera organisée en décembre par la présidence belge de l'Union Européenne. Le cabinet Courard souhaite en effet y impliquer La Strada, et il serait plus constructif que l'opinion des différents acteurs bruxellois puisse y être représentée via la Concertation.
- Un autre groupe de travail pourrait se pencher sur la possibilité de développer un accueil familial, encadré par des professionnels, comme cela se fait par exemple pour les enfants de familles en crise. Au cours de l'hiver, plusieurs familles ont en effet proposé au Samusocial d'accueillir des sans-abri, mais ces offres ont du être déclinées par manque de garanties.

4. Déroulement du dispositif hivernal 2009-2010

Malgré les bonnes résolutions prises, on ne peut pas dire que l'augmentation quantitative de l'offre (près de 500 places cet hiver) se soit accompagnée d'une amélioration qualitative de l'organisation. Le dispositif commence progressivement à se clôturer, et les cabinets Grouwels et Huytebroeck prévoient un moment d'évaluation le 28 avril. A noter *qu'une maison gérée par la Communauté flamande et hébergeant 3 familles restera en fonctionnement jusqu'au 12 juillet.*

5. Préparation du dispositif hivernal 2010-2011

Le 11 mai, les cabinets Grouwels et Huytebroeck organisent une table ronde ouverte à tout le secteur pour envisager les mesures à prendre pour l'hiver prochain. Le but est que tout soit au point en juillet.

6. Recueil de données quantitatives par La Strada

Le programme statistique est en ligne, et toutes les institutions bicommunautaires ont reçu une information complète ainsi que des codes d'accès leur permettant d'encoder au fur et à mesure les données relatives aux personnes qu'elles hébergent. Le but est que l'ensemble des institutions, VGC, COCOF et BICO, rentrent leurs données pour la fin de cette année. Il leur est également demandé de fournir les informations dont elles disposent pour l'année 2009. Cet outil permettra de donner en continu une image précise du sans-abrisme en région bruxelloise.

7. Recherches en cours

- a) Le Rapport de l'Observatoire sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale « Vivre quand on n'a pas de chez soi ». Il s'agit d'un rapport réalisé sur une base participative (témoignages), en lien avec le groupe de travail « maisons d'accueil non agréées ».
- b) La recherche des Facultés Universitaires Saint-Louis (prof. Nicolas Bernard) au sujet des aspects juridiques des expulsions pour non paiement ainsi que des arrêtés d'insalubrité. Il en ressort notamment qu'on manque de données sur le nombre des expulsions. Cette étude sera publiée en octobre sur le site de l'Observatoire.
- c) Le Rapport du Service de Lutte contre la Pauvreté consacré au vécu des personnes sans-abri sera présenté à la presse ce 24 mars.
- d) La recherche menée par les universités d'Anvers et de Liège au sujet de la façon dont les CPAS approchent le sans-abrisme est également intéressante.
- e) Un groupe de travail vise une meilleure prise en compte des sans-abri et des sans papier au niveau de l'enquête EU-SILC.
- f) Concernant les liens entre santé mentale et sans-abrisme, la note rédigée en 2008 par Nicolas Bernard reste d'actualité.

8. Prochaines réunions (rappel)

Les prochaines concertations sont prévues les 21/05, 25/06, 24/09 et 19/11 à 9h30. Le lieu sera précisé dans les convocations.